



S.S.I.A.P. 3

Service Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes, niveau 3 Formation par équivalence n°2 - Programme de Formation -

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre les moyens d'extinction
- Réaliser les travaux de sécurité, documents administratifs
- Gestion du personnel, assurer une autorité dynamique, code du travail
- Organiser un service
- Réaliser un budget, fonction achat, gestion des contrats de maintenance

Contenu

Le Feu est ses conséquences :

- le phénomène
- le comportement au feu
- la mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments :

- matériaux de construction
- études de plans
- outils d'analyse

Conseils au chef d'établissement :

- information de la hiérarchie
- veille réglementaire

Budget du service de sécurité :

- suivi budgétaire
- investissements

La réglementation incendie :

- organisation générale
- classement des bâtiments
- dispositions constructives et techniques
- moyens de secours
- visites
- accessibilité des personnes handicapées

Relations avec les commissions de sécurité :

- organisation du service
- encadrement

Gestion des risques :

- analyse des risques
- réalisation des travaux de sécurité
- documents administratifs

Méthodes pédagogiques

- Projection de documents de synthèse et de fiches techniques
- Enseignement théorique en salle équipée, Exercice d'application sur site ERP
- Apprentissage individuel de la manipulation des matériels
- Support de cours remis aux stagiaires, Entraînement à l'examen

Evaluation et validation de la formation

- Questionnaire de positionnement initial (type QCM)
- Reformulation tout au long de la formation
- Examen final ; QCM réalisé par l'OF, Remise d'une attestation de formation

Informations pratiques

- Public et prérequis : *(les prérequis seront vérifiés avant le début de la formation, prévoir vos justificatifs)*
- Être titulaire du **PRV2** ou de **l'attestation du ministère de l'intérieur**
- Être titulaire du SST ou du PSC1 et avoir reçu la formation HOB0
- Disposer d'un certificat d'aptitude médicale de moins de 3 mois

Formation en inter ou intra-entreprise
Durée : 5 jours soit 34 heures

Dates et Lieu : à définir
Participants : 12 personnes au maximum